



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 139/2022

SÉANCE N° 7 DU 28 NOVEMBRE 2022

TARIF PRÉFÉRENTIEL DE L 'A81 ENTRE LES ÉCHANGEURS DE LAVAL EST ET LAVAL OUEST – AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 22 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Gwenaël Poisson (à partir de 18 h 54), Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 38), Damien Richard (à partir de 18 h 12), Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire (jusqu'à 21 h 00), Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris (à partir de 18 h 43), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy (à partir de 18 h 12 et jusqu'à 20 h 01), Paul Le Gal-Huamé (jusqu'à 20 h 00), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet, Didier Pillon, Vincent D'Agostino (à partir de 18 h 10), Chantal Grandière, Pierrick Guesné (jusqu'à 20 h 50), François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier (jusqu'à 21 h 21), Isabelle Groseil, Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 18 h 43), Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 27), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Corinne Segretain (jusqu'à 20 h 50), Pierre Besançon (jusqu'à 21 h 24), Christelle Alexandre (jusqu'à 20 h 50), Louis Michel (jusqu'à 19 h 00), Marcel Blanchet, Dominique Gallacier et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 39).

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Julien Brocail, Michel Paillard.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (jusqu'à 18 h 54), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Patrice Morin a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Éric Paris a donné pouvoir à Georges Hoyaux (jusqu'à 18 h 43), Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Kamel Ogbi a donné pouvoir à Catherine Roy, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon, James Charbonnier a donné pouvoir Vincent D'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir Chantal Grandière, Sylvie Vielle a donné pouvoir à Guy Toquet, Yannick Borde a donné pouvoir à Pierre Besançon, Michel Louis a donné pouvoir à Nicole Bouillon (à partir de 19 h 00), Olivier Barré a donné pouvoir à Patrick Péniguel.

Bernard Bourgeais est représenté par Isabelle Groseil (suppléante).

Céline Loiseau et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 2 décembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

TARIF PRÉFÉRENTIEL DE L'A81 ENTRE LES ÉCHANGEURS DE LAVAL EST ET LAVAL OUEST – AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération du conseil communautaire n°43/2018 en date du 18 juin 2018 relative aux conventions de financement entre Laval Agglomération et le Conseil départemental de la Mayenne pour l'application d'un tarif préférentiel de l'A81 entre les échangeurs de Laval Est et Laval Ouest,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 183/2020 en date du 7 décembre 2020 relative à l'avenant n° 1 à la convention de financement entre Laval Agglomération et le Conseil départemental de la Mayenne,

Vu la délibération du conseil communautaire n°142/2021 en date du 23 novembre 2021 relative à l'avenant n° 2 à la convention de financement entre Laval Agglomération et le Conseil départemental de la Mayenne,

Considérant la nécessité de décongestionner les roades de Laval et de la création de nouvelles zones d'activités, il est souhaité de faciliter l'usage de l'autoroute A81 entre les deux échangeurs Laval Est et Laval Ouest,

Que Cofiroute prolonge le dispositif de tarif préférentiel jusqu'au 31 décembre 2022 en lien avec le Conseil départemental de la Mayenne et en accord avec Laval Agglomération,

Qu'il convient dès lors de conclure un avenant n° 3 à la convention avec le Conseil départemental de la Mayenne,

Après avis de la commission mobilité,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve les termes de l'avenant n° 3 à la convention relative au versement d'un fonds de concours par Laval Agglomération au Département de la Mayenne qui prolonge le test de tarif préférentiel sur l'A81 sur la période du 31 août 2022 au 31 décembre 2022.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221128-S7-CC-139-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Mise en ligne : le 08-12-22